

# COMPLEMENTARITÉ ET PARTENARIATS

Accompagner le vieillissement de la société et favoriser l'autonomie des seniors fait partie des enjeux sociétaux majeurs des prochaines décennies. Pour relever ce défi, la collaboration et les partenariats sont indispensables.



## Au niveau national

L'Agirc-Arrco est notamment :

- **membre du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)** qui apporte son expertise aux pouvoirs publics sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement.
- **partenaire de l'APEC** dans le cadre du dispositif Equation emploi, destiné aux cadres demandeurs d'emploi depuis un an et plus.
- **partenaire de la Fédération des centres sociaux (FCSS)** pour s'appuyer sur les savoir-faire des centres sociaux en matière de développement social local et ceux de l'Agirc-Arrco en matière de prévention pour bien vieillir.



## Au niveau départemental

Les acteurs publics, associatifs et privés, locaux et nationaux créent ensemble un écosystème local médico-social et sanitaire, permettant de relayer les prestations, voire de les compléter. Ces réseaux ont l'avantage de favoriser l'échange, la transversalité, la mutualisation, la démultiplication, l'innovation sociale.

- **Les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) :** coordination et financement au niveau départemental des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.
- **Les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) :** instance d'information, et de concertation permettant aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, aux représentants institutionnels locaux et aux professionnels du secteur de l'âge et du handicap de participer à l'élaboration des politiques de l'autonomie au niveau des départements.



## Partenariat avec l'Assurance retraite

L'Agirc-Arrco propose en partenariat avec l'Assurance retraite un dispositif permettant d'accompagner les retraités lors de leur sortie d'hôpital : forfait d'aide à domicile sans reste à charge, évaluation des besoins par un professionnel, conseils pratiques...

